

Procès des « Sept d'Hendaye » à Bayonne : La solidarité n'est pas un délit !

Mardi 7 octobre 2025, le tribunal de Bayonne juge sept de nos camarades pour avoir exercé un simple acte de solidarité humaine. Accusé-es « d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour » d'étrangers, avec la circonstance aggravante de « bande organisée », ils et elles risquent jusqu'à dix ans de prison et 250 000 euros d'amende.

L'Union syndicale Solidaires dénonce fermement cette nouvelle et dangereuse étape dans la criminalisation de la solidarité. Ce procès est un procès politique, initié par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour intimider et enrayer le mouvement d'entraide qui s'est construit au Pays Basque.

L'acte de désobéissance civile revendiqué par les « Sept d'Hendaye » (avoir permis à trente-six personnes exilé-es de traverser la frontière de manière sécurisée lors de la Korrika en mars 2024) n'est rien d'autre qu'une réponse face à des politiques d'« Europe forteresse » qui tuent. Il est une réponse nécessaire aux politiques migratoires meurtrières. L'ONG espagnole Caminando fronteras estime ainsi qu'en 2024, plus de 10 400 exilé-es ont perdu la vie ou ont disparu en mer en tentant de rejoindre l'Espagne. Au Pays Basque, poussées sur des chemins dangereux par les contrôles permanents, neuf personnes exilées ont perdu la vie depuis 2021.

Les politiques migratoires répressives portent l'entière responsabilité de ces naufrages et de ces morts. Ce n'est pas l'humanité de nos camarades qui devrait être jugée, mais bien l'État et ses politiques anti-migratoires qui mettent la vie des personnes en danger.

En soutien aux inculpé-es, plus de 4 000 personnes et 80 organisations ont signé un acte symbolique d'auto-incrimination par lequel elles assument avoir elles aussi « participé à cette solidarité entre Irun et Bayonne pour accompagner des personnes qui étaient dans leur processus migratoire », et 17 maires demandent l'acquittement.

Les migrations ne s'arrêteront pas. Elles sont la conséquence des politiques capitalistes, coloniales et impérialistes qui provoquent guerres, crises et catastrophes écologiques. Notre combat syndical s'inscrit pleinement dans la lutte pour une société solidaire. Comme nous le faisons auprès de nos camarades postiers sans papiers de Chronopost ou encore avec les « jeunes de Belleville », Solidaires continuera d'agir auprès des exilé-es.

L'Union syndicale Solidaires exige l'acquittement immédiat des « Sept d'Hendaye », l'arrêt de la criminalisation des actes de solidarité, l'abolition de Frontex et l'ouverture des frontières, la régularisation des sans-papiers et un accueil décent. Nous réaffirmons : « La solidarité n'est pas un délit ! ».

Paris, le 6 octobre 2025